Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 074-267400760-20261015-DE_15102026-DE

CCAS DE MESSERY
Haute-Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 1
Réunion du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre, à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Messery, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Nathalie REYANUD, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mmes Nathalie REYNAUD, Elodie THORENS, Nadia BERT Charlène CORSETTI et Messieurs Laurent GUEPPE et Philippe CHALABREYSSE, membres élus, et Mmes Elisabeth LANVERS, Danielle BOCQUET, Mme Valérie DURET, Mme Nathalie CASALIS et M. Jean-Paul CARON membres nommés.

Etaient absents : M. Frédéric RODRIGUES, Chantal CHEVAUX,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Date de la convocation : 01.10.2026
Secrétaire de séance : Philippe CHALABREYSSE

1- Approbation du règlement du CCAS :

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des centres communaux d'action sociale ;

Vu le projet de règlement intérieur dont il est fait lecture ;

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration, les règles relatives à la tenue des séances, à la prise de décision ainsi que les dispositions applicables à l'organisation administrative du CCAS ;

Considérant qu'il convient d'adopter un règlement intérieur afin de garantir le bon fonctionnement de l'établissement et de formaliser ses règles de fonctionnement **;**

Le CCAS après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
DÉCIDE

D'approuver le règlement intérieur du Centre communal d'action sociale de Messery, annexé à la présente délibération.

Le règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption par le Conseil d'administration.

Note que le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa mise en œuvre.

Frédéric RODRIGUES
Président du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MESSERY 74140